

Le flou artistique de BAKKER

BAKKER organise du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2017, une opération dotée de chèques bancaires et de chèques-récompenses.

Le règlement complet indique clairement la valeur des quatre premiers lots : un chèque de 12 500 €, un chèque de 2 500 €, un chèque de 2 000 € et un chèque de 1 000 €.

Il est beaucoup moins précis pour le cinquième lot qui, du reste, sera adressé à chaque participant : « 6 chèques-récompense à valoir sur une sélection d'articles de jardin à des périodes différentes. »

Le montant des chèques réduction n'est pas mentionné ni la nature et la valeur des articles sélectionnés. De même, que cache la restriction « à des périodes différentes » ?

Autrement dit, le Réseau anti-arnaques craint fort que les bons de réduction ne soient pas cumulables et visent à faire acheter des produits dont le prix aura été déjà gonflé pour tenir compte de ce pseudo avantage.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)